



**VILLE DE
CHOISY-LE-ROI**

Mis en ligne le
1 8 AOÛT 2022

Service
Urbanisme-Foncier
RC

N° 22 - 258

**DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES
L 2122.22 ET L 2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Objet : Signature d'un avenant entre la commune de Choisy-le-Roi et la société MOD&STYL

Certifié exécutoire,
compte tenu de la réception
en Préfecture
Le1.8.AOÛT.2022.....
de la publication
Le1.8.AOÛT.2022.....

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu le Code du Commerces,

Vu la délibération n° 21-020 en date du 10 février 2021 lui déléguant la totalité des attributions prévues aux articles L 2122.22 et L 2122.23 sus-visés,

Vu la délibération n°11-138 du 5 octobre 2011, la commune de Choisy-le-Roi a délibéré pour acquérir, dans un ensemble immobilier et notamment les lots 429, 430, 324 et 199, située 11 rue Jean Jaurès à Choisy-le-Roi,

Vu l'attestation notariée, concernant notamment les lots 429, 430,324 et 199 signée en date du 1er mars 2012, portant acquisition par la ville de Choisy-le-Roi de l'ensemble immobilier, situé 11 rue Jean Jaurès à Choisy-le-Roi,

Vu le bail commercial établi entre la Commune de Choisy-le-Roi et la SARL Tony Mode Shoes établi le 2 juillet 2012,

Vu l'avenant au bail commercial établi entre la Commune de Choisy-le-Roi et la société MOD&STYL

D É C I D E

Article 1 De signer l'avenant au bail commercial entre la Commune de Choisy-le-Roi et la société Mod&Styl.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Principal d'Orly, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et Monsieur le Trésorier principal d'Orly.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 17 AOÛT 2022

Le Maire,
Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

